



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2019

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**Début de séance : 19 h**

Affiché le 28 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

L'An Deux Mille Dix-neuf, le 26 juin, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

**Etaient présents :** M. GICQUEL, Mme MAGNE ; M. SEGALAT, Mme LEHOUT-POSMAINTIER ; M. GAILHAC ; M. CRON ; Mme CERTIN ; M. TURANO ; Mme HERBERT ; M. BOCCARA ; M. MIROUDOT ; M. DROUVILLE ; Mme LYET ; Mme GRUBER ; Mme KADOUCH ; M. BENOIT ; Mme MENOUE ; Mme OBENANS ; Mme EL HARTI ; Mme MEUNIER ; M. MAZURE ; M. CARREL ; M. GABISON ; Mme DE LA BRETEQUE ; M. BELLAÏCHE ; Mme UDDIN ; M. RAMBAUD ; Mme BERTRAND ; Mme GRATIET.

**Etaient excusés :** Mme MOLINA ; M. FAINTUCH ; M. ROURE ; Mme GONNET ; M. VAN DEN AKKER ; M. GABISON ; M. CASTRO ;

- 1) **Désignation du secrétaire de séance :** Madame HERBERT
- 2) **Adoption du Procès-verbal séance du 29 mai 2019**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**
- 3) **Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire** **Délibération 2019-055**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 4) **Adoption des règlements intérieurs applicables aux élèves et aux usagers de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages et du Conservatoire de musique André Navarra**  
**Rapporteur : Delphine HERBERT** **Délibération 2019-063**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), d'actualiser les règlements intérieurs de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages et du Conservatoire de musique André Navarra afin d'harmoniser leurs modalités de fonctionnement pour une meilleure compréhension et lecture des usagers. Le calendrier d'inscription et de démarrage des cours est par exemple le même.

**5) Ajustement des tarifs des spectacles du Théâtre des 2 Rives et des exonérations appliqués depuis la saison 2018-2019**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Délibération 2019-064**

Le Conseil Municipal a reconduit, à l'unanimité, les tarifs du Théâtre des 2 Rives comme suit :

**Pass Adulte 14 €**

**Pass Réduit\* 5 €**

*\*Le Pass réduit s'adresse aux moins de 25 ans, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif en cours de validité datant de moins de 3 mois.*

Catégories	Plein tarif	Tarif réduit <sup>(1)</sup>	Tarif réduit scolaires <sup>(2)</sup>	Abo Adulte	Abo Réduit <sup>(1)</sup>	Tarifs Comités d'entreprises de Charenton et assimilés, groupes, associations de Charenton, structures sociales partenaires et Réseau pro <sup>(3)</sup>
A+	45 €	29 €	5 €	23 €	15 €	23 €
A	39 €	25 €	5 €	20 €	13 €	20 €
B	29 €	19 €	5 €	15 €	10 €	15 €
C	19 €	12 €	5 €	10 €	6 €	10 €
Famille	11 €	7€	5 €	6 €	4 €	6 €
CDM	8 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €
Pack 3 CDM	15 €					

(1) Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif en cours de validité datant de moins de 3 mois.

(2) Primaires, collégiens et lycéens, accompagnés de leurs professeurs et accompagnateurs selon les critères d'encadrement définis par l'Education Nationale.

(3) Comités d'entreprises de Charenton et assimilés à partir de 10 places achetées par le CE ou applicable individuellement aux adhérents sur présentation d'un justificatif / Associations de Charenton et groupes à partir de 10 personnes / Structures sociales partenaires (Au petit plus, Hôpitaux de Saint-Maurice, Recueil social...) / Réseau professionnel (compagnies, tourneurs, producteurs).

Il a indiqué que le Théâtre des 2 Rives peut accorder des places gratuites dans les cas suivants :

**▪ Invitations destinées au protocole :**

Une invitation par personne pourra être délivrée dans la limite des places disponibles, l'accompagnant éventuel bénéficiant d'une place à tarif réduit de la catégorie de spectacle concernée.

- Ville de Charenton-le-Pont
- Partenaires institutionnels et leurs représentants : Etat, Métropole du Grand Paris, Conseil Départemental, Conseil Régional, Direction Régionale des affaires culturelles,
- Programmateurs et Directeurs de Théâtre ou de Festival
- Organismes spécialisés (ADAMI, SACEM, etc)
- Médias

**▪ Exonérations visant les partenaires :**

- Productions : Des places exonérées seront accordées en nombre défini contractuellement aux producteurs et compagnies accueillis chaque saison. L'accompagnant éventuel bénéficiant d'une place à tarif réduit de la catégorie de spectacle concernée.

- Les publics ciblés dans le cadre d'actions culturelles ou de partenariats avec le CCAS de la ville, les services municipaux et/ou associations de la ville, autres organismes : exemple Culture du Cœur
- Acteurs économiques : chefs d'entreprise du territoire ou représentants

▪ **Autres exonérations :**

- Nouveaux arrivants : quelle que ce soit la catégorie de spectacle concernée, dans la limite des places disponibles et dans l'ordre chronologique d'arrivée des réservations faites au Théâtre sont accordées :
  - Deux places exonérées par foyer déclaré permettant d'assister à l'un des spectacles de la saison théâtrale en cours.
  - Une consommation au bar du Théâtre (les mineurs se voyant offrir une consommation non alcoolisée).
- Tombola et autres jeux organisés par les services municipaux de la ville de Charenton : Des places de spectacles toutes catégories confondues pourront être attribuées dans la limite des places disponibles.
- Adhérents du service municipal Jeunesse et élèves du Conservatoire Municipal de Musique André Navarra: Est attribué une exonération par adhérent au service municipal Jeunesse et élève du Conservatoire de musique permettant d'assister aux spectacles toutes catégories confondues de la saison en cours dans le cadre d'une sortie accompagnée par un animateur ou professeur.
- Accompagnants :
  - Dans le cadre des sorties scolaires, les enseignants et accompagnants d'élèves (primaires, collégiens et lycéens) bénéficient d'une place exonérée selon les critères d'encadrement définis par l'Education nationale.
  - L'animateur ou le professeur qui accompagne les adhérents du service municipal jeunesse ou les élèves du conservatoire de musique dans le cadre de sortie pédagogique
  - L'accompagnant d'une personne détentricice de la carte « Mobilité inclusion » mentionnant invalidité et/ou stationnement bénéficie d'une place exonérée.

Il rappelle que les places exonérées sont délivrées à titre personnel et non transmissibles.

**6) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les contrats afférents à la saison artistique 2019/2020 du Théâtre des Deux Rives**

**Rapporteur : Delphine HERBERT**

**Délibération 2019-065**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats afférents aux spectacles programmés du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020 dans le cadre de la saison 2019/2020 pour les montants maximum suivants:

■ Spectacles programmés de Septembre à Décembre 2019					
Titre du spectacle	Type de contrat	Catégorie tarif	Tiers contractant	Montant HT maximum du coût de cession	Salle
L'ordre des choses	Contrat de cession	A+	ArtsLive Entertainment	21 000,00 €	T2R
Robin McKelle Trio	Cession	B	Loop Productions	4 000,00 €	petit t2r
ML King 306	Contrat de cession	C	Caliband Théâtre ou Label saison	4 200,00 €	T2R
Martien Martienne	Contrat de cession	C	Théâtre de l'incendie	4 500,00 €	T2R
Svevn, les jours s'en vont	Convention de résidence de création	C	Cie Les Travaux et les jours	4000 € cession + 4500 € coproduction	petit t2r
Espièglerie	Contrat de cession	Famille	Drôles de dames	5 800,00 €	T2R
JP Bimeni & The Black Belts	Concert	B	Nueva Onda	5 000,00 €	petit t2r
Cerebro	Contrat de cession	C	Label saison	4 400,00 € 2 représentations	petit t2r

■ Spectacles programmés de Janvier à Juin 2020					
Titre du spectacle	Type de contrat	Catégorie tarif	Tiers contractant	Montant HT maximum du coût de cession	Salle
Le conteur cathodique	Contrat de cession	C	Le cri de l'armoire	3 000,00 € 2 représentations	petit t2r
Theo Lawrence & the Hearts	Concert	C	Caramba	4 000,00 €	petit t2r
Bells & Spells	Contrat de cession	A	Temal Productions	11 800,00 €	T2R
La femme qui danse	Convention de résidence de création	A	Théâtre du Corps Pietragalla Derouault	6 000,00 € + 4000 € coproduction	T2R
Candide, qu'allons-nous devenir ?	Contrat de cession	C	Théâtre à cru ou La gestion des spectacles	6 400,00 € 2 représentations	petit t2r
Kyan Khojandi	Contrat de cession	B	Encore un tour	7 400,00 €	T2R

Sweet home	Contrat de cession	C	Théâtre de la Licorne	4 000,00 € 2 représentations	petit t2r
La dégustation	Contrat de cession	A+	Les Béliers en tournée ou Les Tournées des Béliers	23 500,00 €	T2R
Full HD	Contrat de cession	Famille	Doble Mandoble ou D'un acteur l'autre	4 200,00 €	T2R
Hailey Tuck	Concert	C	Loop Productions	4 000,00 €	petit t2r
Les Passants	Contrat de cession	B	Drôles de dames	8 000,00 €	T2R
Connaissance du Monde x 3	Facturation	CDM	Terre des Mondes	3 300,00 € pour les 3 séances	T2R

**7) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Collège La Cerisaie pour l'année 2019**  
**Rapporteur : Clotilde CERTIN** **Délibération 2019-066**

Le Conseil Municipal a décidé, à **P'unanimité**, de verser à l'Association Sportive du Collège La Cerisaie, une subvention exceptionnelle de 600 € sur les comptes de l'année 2019, afin de financer la participation de 13 élèves aux championnats de France UNSS de danse.

**8) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de mise à disposition à titre précaire des locaux sis 146 rue de Paris à Charenton-le-Pont avec les associations « Culture et Bibliothèque pour Tous » et « Bibliothèque Sonore de Charenton »**  
**Rapporteur : Delphine HERBERT** **Délibération 2019-067**

Le Conseil Municipal a décidé, à **P'unanimité**, de reconduire la mise à disposition des associations « Culture et Bibliothèque pour Tous » et « Bibliothèque Sonore de Charenton » des locaux sis 146 rue de Paris à Charenton-le-Pont pour une durée de 3 ans.

**9) Modification du tableau des emplois permanents**  
**Rapporteur : Madame MENOUE** **Délibération 2019-056**

Le Conseil Municipal a décidé, à **P'unanimité**, des suppressions et des créations des postes suivants :

Suppression	Création	Suppression	Création
1 Agent de maîtrise	1 Agent de maîtrise principal	1 Chef de service de PM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Chef de service de PM principal 1 <sup>ère</sup> classe
3 Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 Gardien-Brigadier	2 Brigadier-chef principal

15 Adjoint technique	15 Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC	1 Professeur d'enseignement artistique hors classe TNC
1 Attaché principal	1 Attaché hors classe	1 Assistant de conservation	1 Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe
2 Attaché	2 Attaché principal	1 Animateur	1 Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe
1 Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 Infirmière en soins généraux hors classe	1 Puéricultrice hors classe
2 Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 Infirmière de classe supérieure	1 Puéricultrice hors classe
3 Adjoint administratif	3 Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> principal classe
2 Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	6 Educateur principal de jeunes enfants	6 Educateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe
1 Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	10 Educateur de jeunes enfants	10 Educateur de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe
1 Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	3 Assistant socio-éducatif principal	3 Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe
1 Auxiliaire de soins principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Auxiliaire de soins principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 Assistant socio-éducatif	1 Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe
2 ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe		

**10) Création de l'emploi de Conseiller de prévention contractuel****Rapporteur : Madame MENO****Délibération 2019-079**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions - groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), de créer l'emploi contractuel de Conseiller de prévention pour une durée de trois ans, au cas où ce poste ne pourrait être attribué à un agent titulaire.

Le Conseiller de prévention aura notamment pour mission d'assister l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

**11) Désignation d'un conseiller municipal pour siéger auprès du Conseil de discipline de recours des contractuels****Rapporteur : Monsieur SEGALAT****Délibération 2019-057**

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité, Madame MENO dont le nom pourra être proposé au tirage au sort lors de la constitution d'un conseil de discipline de recours pour représenter les communes de plus de 20 000 habitants

**12) Approbation du Compte de Gestion 2018 de la Commune établi par Monsieur le Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés****Rapporteur : Monsieur SEGALAT****Délibération 2019-058**

Le Conseil Municipal a déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2018 dressé par la Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**13) Approbation du Compte Administratif de la Commune 2018****Rapporteur : Monsieur SEGALAT****Délibération 2019-059**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2018.

EXECUTION BUDGETAIRE		2018		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	65 374 839,31	59 487 248,92	5 887 590,39
	Section d'investissement	10 714 928,67	10 243 195,26	471 733,41
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	356 341,77		
	Report en section d'investissement (001)	9 939 910,79		
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>		<b>86 386 020,54</b>	<b>69 730 444,18</b>	<b>16 655 576,36</b>
Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N+1	1 843 670,94	4 855 015,60	-3 011 344,66
<b>TOTAL (résultat cumulé)</b>		<b>88 229 691,48</b>	<b>74 585 459,78</b>	<b>13 644 231,70</b>

**14) Constatation définitive des résultats tels que déterminés par le compte administratif de la commune de l'année 2018 et affectation du résultat de fonctionnement**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération 2019-060**

Le Conseil Municipal a confirmé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie ») la reprise anticipée des résultats 2018 selon les conditions ci-dessous :

• Résultat de fonctionnement :	6 243 932,16 €
Solde d'exécution de la section d'investissement Ville	10 411 644,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement Ville	- <u>3 011 344,66 €</u>
• Résultat d'investissement :	7 400 299,54 €

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération 2019-061**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 6 243 932,16 €. en recettes d'investissement au compte « excédent de fonctionnement capitalisé » article 1068 du Budget Primitif 2019 de la Commune.

**15) Attribution d'une subvention communale au titre de l'année 2019 à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)**

**Rapporteur : Madame MAGNE**

**Délibération 2019-062**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de verser à la Fédération des Conseils de Classe (FCPE) une subvention d'un montant de 900 € pour l'année 2019.

**16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°8 à la promesse de vente relatif à la cession du terrain situé 50-51 avenue de Gravelle et rue Jean Jaurès à Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur GAILHAC**

**Délibération 2019-068**

Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité (4 voix contre - groupes « Charenton avant Tout », « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et 1 abstention « Charenton Ambition »), Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 à la promesse de vente portant sur la prolongation du délai de validité de la promesse de vente au 28 novembre 2019, (sauf l'effet des prorogations prévues aux termes de la promesse et de ses avenants), ainsi que toutes les pièces administratives afférentes.

**17) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant à la convention de coopération entre la ville de Saint-Maurice et la ville de Charenton-le-Pont pour la poursuite en commun d'actions liées au développement économique et à l'emploi**

**Rapporteur : Monsieur MIROUDOT**

**Délibération 2019-069**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention de coopération avec la ville de Saint Maurice et autorisé Monsieur le Maire de le signer.

L'avenant porte sur :

- la présence de l'agent de Saint Maurice uniquement le mercredi matin sur le site de Charenton
- en période de congés d'une des conseillères, l'autre conseillère recevra le public des deux villes sur son site de référence

**18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°4 au marché public de Performance Energétique dont le titulaire est la Société CRAM**

**Rapporteur : Monsieur CRON**

**Délibération 2019-070**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au Contrat de Performance Energétique et tous les documents qui en découlent.

L'avenant consiste au retrait de la crèche Bleue, de la piscine Télémaco Gouin et du multi-accueil Simone Veil et l'ajout de l'école élémentaire Anatole France.

**19) Ouverture d'enquête publique en vue du transfert de voies privées dans le domaine public routier de la commune de Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur GAILHAC**

**Délibération 2019-071**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la Commune des parcelles privées cadastrées B 160, B 206 et B 209.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation de l'enquête publique et a pris acte que les surfaces parcellaires à classer sont susceptibles d'être ajustées à la hausse ou à la baisse en fonction des ajustements métriques qui seront réalisés par le géomètre.

**20) Débat sur les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal du territoire ParisEstMarne&Bois**

**Rapporteur : Monsieur GAILHAC**

**Délibération 2019-072**

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal du Territoire Paris Est Marne & Bois.

**21) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la charte « EcoQuartier »**

**Rapporteur : Monsieur GAILHAC**

**Délibération 2019-073**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'inscrire l'opération d'aménagement Charenton-Bercy dans la démarche de labellisation EcoQuartier-Etape 1

Il a approuvé la charte prévue à la première étape du label EcoQuartier et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

**22) Actualisation des plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2020**

**Rapporteur : Monsieur TURANO**

**Délibération 2019-074**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »)** d'actualiser les plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020 comme suit :

catégorie	procédé technique	superficie	Tarifs 2020
les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes	non numérique	= ou < 50m <sup>2</sup>	16
	numérique	= ou < 50m <sup>2</sup>	48
	non numérique	= ou >50m <sup>2</sup>	32
	numérique	= ou >50m <sup>2</sup>	96
les enseignes	non numérique	< ou = à 7m <sup>2</sup>	Exonéré
		> à 7m <sup>2</sup> et < ou = à 12m <sup>2</sup>	16
		> à 12m <sup>2</sup> et < ou = à 50m <sup>2</sup>	32
		> à 50 m <sup>2</sup>	64

**23) Création de tarifs de redevances d'occupation du domaine public pour les engins motorisés et non-motorisés de deux ou trois roues en libre-service sans station d'attache**

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération 2019-075

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité (1 voix contre groupe « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), la création de tarifs de redevances d'occupation du domaine public pour les engins motorisés et non-motorisés de deux ou trois roues en libre-service sans station d'attache :

*La première année et la dernière d'installation, le droit est calculé au « prorata temporis mensuel » et tout mois commencé est dû en entier.*

CATEGORIE D'ENGINS OU DE VEHICULES	MONTANT PAR ENGINS OU VEHICULES
Engin de déplacement sans motorisation ou doté d'une assistance électrique (notamment les vélos)	15,00 €
Engin de déplacement personne à motorisation électrique non immatriculé (notamment les trottinettes)	27,00 €
Véhicule électrique immatriculé (dont les scooters électriques)	45,00 €
Véhicule thermique à 2/3 roues immatriculé	90,00 €

Les tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a approuvé la charte de bonne conduite relative à la location de trottinettes électriques en libre-service.

**24) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux de remplacement des fenêtres du Centre Alexandre Portier situé rue des Bordeaux**

Rapporteur : Monsieur CRON

Délibération 2019-076

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour les travaux de remplacement des fenêtres du Centre Alexandre Portier.

**25) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux du Cimetière Ancien**  
**Rapporteur : Madame LYET** **Délibération 2019-077**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, auprès de la Mairie de Paris, pour les travaux du cimetière Ancien.

**26) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous les documents permettant la publication d'un acte de servitude inhérent à l'implantation d'un poste de transformation dénommé Parker**  
**Rapporteur : Monsieur GAILHAC** **Délibération 2019-078**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'acte de servitude pour l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle située à Charenton-le-Pont, cadastrée section Q, numéro 14 et tous documents à l'appui.

**27) Centrale d'Achat « SIPP'n'CO » : souscription à de nouveaux bouquets**  
**Rapporteur : Monsieur BENOIT** **Délibération 2019-080**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de souscrire aux bouquets proposés par la centrale d'achat « SIPP'n'CO », à savoir :

- Bouquet 2 « MOBILITE PROPRE»
- Bouquet 4 « RESEAUX INTERNET ET INFRASTRUCTURES»
- Bouquet 5 « SERVICES NUMERIQUES DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN »
- Bouquet 6 « SERVICES NUMERIQUES AUX CITOYENS »

**Fin de séance : 21h45**

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables  
auprès du service Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**